



**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 25 février 2026**

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Monnières, s'est réuni sous la Présidence de Madame Françoise MÉNARD, adjointe aux affaires sociales.

Présents : Benoît Couteau, Sylvie CHATELLIER, Hélène Quéméré, Jean-Marc Peignen, Marie-Jeanne Bouet, Élisabeth Chéreau, Marie-Jeanne Caillé, Marie-Thé Laine, Jean-Yves Gauvrit, Françoise Ménard.

Absents excusés : Pascal Bouton, Richard Lopez, Servane Cheneau, Stéphane Entème, Sylvie Saget-Soulard,

Secrétaire de séance : Françoise MÉNARD

2026-02-25-001 – Aides sociales

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la situation de Madame X en attente de paiement de ses indemnités maladie de la CPAM de Nantes, à la suite du problème logiciel,

Considérant qu'elle se sépare de son conjoint et qu'elle a un fils à charge, qu'elle a un emploi et un complément de prime d'activité, mais qu'elle a dû faire face à des dépenses imprévues à la suite de sa séparation et notamment des charges importantes d'électricité mensualisées au réel pendant les mois d'hiver,

Considérant ses efforts pour payer une partie de sa note d'électricité mensuellement mais qu'il reste encore 397.54 euros à payer à PRIMEO ENERGIE,

Considérant que l'assistante sociale demande une aide du CCAS pour aider cette personne,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

Approuve avec 10 voix pour, une aide de 150.00 euros qui sera payée directement à PRIMEO ENERGIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme
La vice-présidente du CCAS,
Françoise MÉNARD

